[illegible] ... et, à moins que ceui qui voudra [illegible] n'on ait fait connaître son [illegible] ... L'ABEILLE, huit jours [illegible] ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, [illegible] par ligne de chaque langue pour la [illegible] 50 cents pour les insertions subsé- [illegible] DIX LIGNES, ou moins. [illegible] le nombre d'insertions qui sera pas limité, [illegible] ce qu'on les arrête, aux frais de ceux [illegible] envoie.

[illegible] des abonnements à l'année, pour publier les [illegible] à des prix raisonnables.

[illegible] ent pour la campagne ne sera reçu [illegible] ... Les lettres adressées à l'Editeur doivent [illegible] dans le cas contraire, elles resteront à la [illegible]

[illegible] MONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche [illegible] continuera tous les Dimanches, ven- [illegible] il partira du chemin à coulisses à [illegible] du matin, et rentrera de Madisonville [illegible] et demie, il s'arrêtera aux endroits [illegible]

[illegible] voudront bien se rendre au lac sur le [illegible] le bateau devant partir immédiate- [illegible] sera arrêté. Pour plus amples ren- [illegible] s'adresser à WELLS & BAGLEY. Rue du Camp no. 27.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire neuf ROBART, capitaine [illegible] est en chargement et partira incessam- [illegible] Pour fret de 300 balles de coton, s'adres- [illegible] LINCOLN & GREEN, ou à JULES LE BLANC.

[illegible] Rehrbach, convenablement logé, une famille qui [illegible] aller en France. 29 mai

A LOUER—Une agréable MAISON de [illegible] située rue de la Pitié, faubourg Clouet, avec [illegible] écuries et des appartemens extérieures. [illegible] vendre—Une VACHE à lait, de première qualité. S'adresser au No. 75, rue de Chartres. 13 juin

A LOUER immédiatement la maison qu'occupait dernièrement Mr. Soulé, rue St. Louis, no. 86 entre Royale et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 26 mai

A LOUER—La maison, dans la rangée Pritchard, rue des Remparts, près de l'encognure de Conti. On en donnera possession de suite. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co. 26 mai rue Royale, No 117

A LOUER

L'UNE des MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St-Louis, située sur la petite place St. Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co, 20 mai No. 57, rue de Chartres

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse, entre Royale et Chartres. On préférait à prix raisonnables les tapis, bancs et meubles qui y sont.

FR. PERRET & GALLY, 22 avril-— rue Toulouse, No. 59

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LORIELHE, 19 avril encoig. Bourbon et Douane.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par 5 juin P. O. SORBE, Royale, No. 118

TRAITES sur New-York, à vendre par 2 juin J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par 2 juin J. MAGER.

CORDAGE DE MANILDA—100 rouleaux, à vendre par [illegible] TIERNAN CUDDY & Co

LETTRES DE CHANGE sur New-York & Paris, à vendre par T. NICOLET & Co, 19 mai rue Toulouse, No. 30.

TRAITES sur New-York, à vendre par 20 mai A QUERTIER & BOUTIN.

LETTRES DE CHANGE sur Bordeaux et Marseille, à vendre par J. LE BLANC, 17 mai rue Royale, No. 103.

LES soussignés offrent en vente la cargaison du brick Oromuse, de Marseilles, consistant dans les objets suivans:

600 barriques de Vin rouge; 225 barils de Vin imitation Madère; 500 caisses de Vin Muscat; 30 barriques de Vinaigre; 124 barriques d'Eau de Vie, 5e. preuve; 200 paniers d'Huile; 100 boites de Savon de Castille; 20 do. de Fromage de Gruyère; 150 Fromages ronds de la Hollande; 30 boites de Vermicelle; 200 boites de Marinade, Olive, Anchois, &c.; 40 jarres de Saucissons; 100,000 Bouchons; 50 boites de Cordiaux assortis; Maraschino, Absinthe, &c.; 200 chaines d'Ail; 12 caisses de Moutarde; 16 tonneaux de Sel; 10 balles d'Amande; 12 malles de Parfumeries; 5 caisses d'Eau de Fleur d'Orange; 36 mortiers de marbre; 8 barils Crème de Tartre; 2 barriques de Verdegris; 5 baquets de Sangsues.

13 juin A QUERTIER & BOUTIN.

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, les marchandises suivantes, choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'il offre en vente:

13 balles de mousselines imprimées; 15 do. imprimées; 1 boite de mouchoirs de Foulard; 1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets; 15 do. de Brosses de 5 fils; 250 do. de Grisette ménages; 5 do. de Guingham; 3 do. de Guingham imprimées. 5 juin rue Royale.

PHARMACIE DE A.A. PEYCHAUD RUE ROYALE, No. 123. Près la rue St-Louis.

RECUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irroé au pur salif rafraichissant; Eau de fleurs d'oranger triple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraiche; Seringues pour les chevaux, &c.

16 mai A. A. PEYCHAUD.

AVIS.

M. BREHIER, Pharmacien, prévient le public et ses amis en particulier, qu'il vient d'établir une pharmacie à l'encognure des rues du Quartier et des Remparts.

On trouvera dans son établissement tous les objets qui concernent la pharmacie, tels que, Produits Chimiques et la Droguerie en gros et en détail.

Les prescriptions de Messieurs les médecins y seront exécutées avec soin et précision, et transmises, chaque jour avec exactitude au domicile des personnes qui ne sont pas en situation de faire elles mêmes les emplettes et autres &c.

Il fera tous les efforts pour satisfaire aux diverses demandes qui pourraient lui être faites par messieurs les habitants et leur accordera toutes les facilités pour le paiement.

Il tient aussi des sangsues de choix, des instruments de Chirurgie, les fournitures pour les dentistes &c. et toutes sortes de médicaments patentés de divers pays.

Il ne négligera rien pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser à lui; et prie celles qui le connaissent de vouloir bien la lui continuer. 31 mars—

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public que l'Hôtel du Lac (ci-devant hôtel Elkins) est à présent ouvert.

Il traitera avec les personnes qui désireraient y passer leur temps, les arrangemens les plus convenables.

Les personnes qui voudront avoir des repas particuliers, n'ont à en donner avis d'avance.

On sert un dîner public tous les dimanches.

Les prix seront les mêmes que dans l'ancien établissement.

Le soussigné fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

C. LAVAUD.

[illegible] DUVERGAMS, Distillateur Malouinier, Espagnole et Colombienne, en vente chez J. D. BEERS, 1, R. ST. JOHN & CO, rue de Chartres, No. 87

[illegible] LAFAYE, syndic de la faillite de MM. [illegible] et Dessaux marchands, encognure Royale et [illegible] prie tous ceux qui doivent à cette faillite [illegible] régler leurs comptes sans délai, rue Royale, No. [illegible] d'autres sommes qui seront dirigées contre [illegible] qui négligeront de payer ou régler à l'amiable. PRE. LAFAYE.

[illegible] informe le public qu'il ne sera plus prêt à [illegible] PENSIONNAIRES à son Hôtel de [illegible] après longue saison [illegible] JOHN HEAK.

[illegible] Farine de qualité supérieure, en [illegible] Chilborne.

[illegible] GRAIN & MIGNOX, 20 rue Levée, [illegible]

[illegible] PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 8 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Fraret, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir;

ESCLAVES.

1° Sam, nègre âgé de 35 ans, bon tonnelier et chauffeur, adonné au marronnage.
2° Jerry, nègre âgé de 22 ans, bon nègre de champ et de presse.
3° Manuel, nègre créole, âgé de 45 ans, bougne.
4° Chamba, nègre africain, âgé de 45 ans.
5° Toby, nègre américain, âgé de 35 ans, ou environ, un peu fougueux.
6° Sambo, nègre américain, âgé de 26 ans, ayant mal à une jambe.
7° Simon, nègre américain, âgé de 24 ans, adonné à la boisson.
8° Joshua, nègre américain, âgé de 28 ans.
9° John Smith, nègre américain, âgé 25 ans, adonné à la boisson.
10° Ned, nègre américain, âgé de 25 ans.
11° John, nègre américain, âgé de 26 ans.
12° Charles, nègre créole, âgé de 20 ans, bolteux.
13° Tom, nègre créole, âgé de 16 ans.
14° John, négrillon, créole, âgé de 14 ans.
15° Elijah, négrillon créole, âgé de 12 ans.
16° Louis, négrillon créole, âgé de 15 ans.
17° Bill, négrillon créole, âgé de 12 ans.
18° Milly, négresse américaine, avec ses trois enfans, Abraham, âgé de 15 ans; Alfred, âgé de 12 ans et Horace, âgé de 40 ans.
19° Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans, avec leurs 6 enfans, Chloé, âgée de 12 ans; Sucky, âgée de 11 ans; Betsy, âgée de 9 ans; Stephen, âgé de 5 ans; Dinah, âgée de 3 ans et Fortin, âgé de 6 mois.
20° Sarah, âgée de 14 ans, couturière et domestique de maison.
21° Milly, âgée de 18 ans, domestique de maison.
22° Anna, âgée de 22 ans, avec ses trois enfans, Zoé, sujette aux crises âgée de 5 ans, Ben, âgé de 3 ans et Azélie âgé de 6 mois.
23° Charlotte négresse américaine, âgée de 50 ans, cuisinière.
24° Jane, négresse américaine, âgée de 80 ans, estropiée.
25° Fanny, âgée de 18 ans, avec son enfant Liza, âgée de 6 mois.
26° Job-Congo, marronneur, âgée de 45 ans.
27° Baptiste Congo, âgé de 55 ans, boiteux.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un lot de Terre, borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 391 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson, et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2°. Un autre morceau de terre, borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et la propriété appartenant au Général Lafayette, ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, et 463 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du Général Lafayette.

Ces deux lots seront vendus divisés en lots, conformément aux plans dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés à la Bourse au jour de la vente.

3°. Un lot de terre avec les bâtisses, situé dans la rue Perdido, entre les rues Baronne et Philippa, ayant 35 pieds 6 pouces de face, sur 120 pieds 2 pouces de profondeur, mesure française.

4°. Un lot de terre, formant encognure des rues Gravier et Baronne, ayant 109 pieds de face à la rue Gravier, et 236 pieds 11 pouces sur la rue Baronne, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en trois petites maisons, une cuisine double à étage, en briques, nouvellement construites.

Conditions: Les esclaves payables à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, et tout, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B—Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 4 mai

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 17 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° Richmond, orphelin âgé d'environ 2 ans.
2° Jane, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans, sujette aux crises.
3° Washington, nègre âgé d'environ 25 ans.
4° Jerry, nègre âgé d'environ 40 ans.
5° Milo, nègre âgé d'environ 22 ans.

Conditions de la vente: Un dixième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 13 j

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 23 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue de Chartres, No. 151, les meubles meublants et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu Pierre Louis Jahautau. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,
16 juin W F C DUPLESSIS, Régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 30 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu sur le chemin du Bayou, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Martin Zadai. Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
16 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Jeudi, 26 juin, à 4 heures P. M, il sera vendu dans la cour, derrière mon bureau, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Tobias Beckell. Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la cour,
12 juin W F C DUPLESSIS, rég.

LEGION DE LA LOUISIANE,
Nelle-Orléans, le 10 juin 1834.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le vendredi, 4 de juillet, à 5 heures précises du matin, sur la place d'armes, pour célébrer cet anniversaire mémorable. Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion,
D. AUGUSTIN,
13 juin aide de camp.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par le présent, que le 16 juin 1834, jugement a été enrégistré en cette cour, à la poursuite de madame Guernier contre son mari, dans les termes suivans, savoir:

No. 7539—*Marie Antoinette Chevilliard, femme de Philippe Michel Garnier* contre *son mari.*—Il est ordonné, adjugé et décrété, qu'une séparation de biens soit prononcée entre les parties, et que le jugement soit entré en faveur de la demanderesse contre le défendeur, pour la somme de mil-huit-cents piastres, montant de sa dot, avec les intérêts et les frais.

Chs. MAURIAN, juge
signé

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, la 21ème. jour de l'an de grâce de N. S. mil huit cent trente quatre, et la cinquante huitième de l'Indépendance des Etats-Unis.

23 juin—3 A. PITOT, greffier

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au No. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continuent à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après nommés:

BOIS.	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Erable, œil d'oiseau,	Giallo et antique.
Bois de satin,	Oriental ou vert antique.
Racine d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Derby et du Potomac.
Bois, &c.	Marbre blanc italien, de Gênes & Bruxelles.
Chêne,	Gris supérieur, &c.
Orme,	

On peut voir des échantillons à leur établissement, où ils seront toujours à vendre, de l'huile, des vitres, de [illegible] 19 mars

[illegible] Cour des Preuves, District de la ville de Nouvelle-Orléans.

[illegible] PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 5 juillet 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Théodore G. Peters, les actions ci-après décrites, savoir:

44 actions du fonds capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $10 par actions ont été payées.

50 actions du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçans de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $10 par actions ont été payées.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
23 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 25 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Wilkinson, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, située au faubourg Lacourse, rue Estelle, entre les rues Suzette et des Magasins, désigné par le No. 6, de l'Ilet No. 52, ayant 60 pieds de face à la rue Estelle, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Un tiers payable en tout août prochain, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 juin

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 25 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Nanette Dubreuil, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, rue Philippa, entre les rues Girod et Julie, ayant 32 pieds et demie de face à la rue Philippa, sur 180 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 juin

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 24 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marguerite Cabaret, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé au faubourg Lacourse, dans l'Ilet No. 79, borné par les rues des Naiades, Euterpe, Apollon et Terpsychore; le dit terrain mesurant en pieds anglais 60 pieds de face à la rue Terpsichore, à prendre à 120 pieds français de distance de l'encognure de la rue des Naiades, sur 127 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur avec une maison en bois, contenant deux chambres, une galerie et deux cabinets.

Conditions de la vente: 6, 12 et 15 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.] Vente par le Régister des Testamens.—Samedi, 19 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Tagiasco, h. c. l. les esclaves suivans, savoir:

Félicie, négresse âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Catherine, négresse âgée d'environ 15 ans, s'étant absentée plusieurs fois.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, reg.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L H Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 17 juin

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 15 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph J. Trappen, l'esclave et les propriétés ci-après décrits, savoir:

Esclave.—Myke ou Michel, âgé d'environ 14 ans.

PROPRIETES FONCIERES.

1° Quatre TERRAINS, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 5, de l'ilet No. 112, le premier ayant 60 pieds de face à la rue de la Loi, dont il forme l'encognure, le second ayant 50 pieds 8 pouces de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, le troisième ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur sur la rue de la Loi, dont il forme l'encognure, et le dernier ayant 50 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure française.

2° Un Terrain, situé au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, désigné par le No. 11, formant l'encognure des rues Felicité et Prytanée et mesurant 60 pieds 6 pouces de face à la rue Felicité, sur 107 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Prytanée et 108 pieds 11 pouces et une fraction de profondeur sur la ligne du lot No. 10, et 60 pieds 6 pouces sur la ligne du fonds du lot No. 21.

3° Une moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg des Nonnes, et désigné sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 29 décembre 1829, par le lot No. 2, ayant (mesure française) 40 pieds de face à la rue des Nonnes, sur 100 pieds 3 pouces de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot Nos. 3 et 76 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, lesquelles lignes aboutissent à la ligne de derrière, mesurant 47 pieds, ensemble tous les privilèges et dependences y appartenant.

Conditions de la vente: L'esclave à un crédit de 4 mois et les propriétés foncières à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de F. Grima, aux frais des acquéreurs. 13 juin

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de G B Philippi,—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Wm. Bishop, exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,
21 juin W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de Jeanne Butler.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,
21 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Richard Vanzant, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Brooks B. Breeze, décédé ab intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concérner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
16 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concérner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par R. C. Stockton, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
19 juin W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—Attendu qu'Elizabeth Shaw, veuve de Patrick Clark a présenté à la cour un compte de son administration de la succession du dit Clark dont elle était administratrice; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir sous dix jours de la date du présent, à déduire les raisons pour lesquelles ledit compte ne serait pas homologué.

21 juin F DUGUE, juge

DÉBARQUANT de L'Anne Louise, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

75 barriques Vin rouge vieux petit Médoc, à 4 cercle de fer;
24 barriques Vin vieux rouge supérieur, à 6 cercles de fer;
8 barriques Vin rouge Côte 1833, à 2 cercles de fer;
24 barriques Vin rouge vieux, de Grave, Blanquefort Médoc, à 4 cercles de fer;
76 caisses Vin Bordeaux bien supérieur;
24 [illegible]
10 caisses Vin blanc, vieil Bordeaux 1820.

20 juin J. D. & W. LABATUT.

[illegible] F. G. MAGNE, [illegible] ... Bordeaux ... Nouvelle-Orléans ... Pharmacie de M. Dupuy ... 13 juin

[illegible] ... Pierre ... Nouvelle-Orléans ... 13 juin

[illegible] ... à vendre par GRAIN & MIGNOX

[illegible] ... Cafés ... Vicoisne ... Moris ... Bruno Moreau ... Castillon ... Bruno ... Bruno ... Castillon ... Castillon ... Castillon